

# Conditions générales de ventes

## Article 1 - Préambule

1.1- DBM - Digital Business Marketing réalise et/ou administre des supports digitaux type sites Internet, page web c'est-à-dire la création de fichiers informatiques pouvant contenir des liens hypertextes, textes, images, photos, vidéos, sons, animations, données, le tout constituant un site web pouvant être hébergé sur un serveur web et être interprété par des navigateurs web à des fins de visualisation sur des ordinateurs connectés à Internet, et diffusant un contenu placé sous l'entière responsabilité du Client.

DBM - Digital Business Marketing réalise des formations, élabore des campagnes de communications digitales, référencement, affichage digital ou encore des diffusions de contenus sur les réseaux sociaux.

DBM - Digital Business Marketing réalise tout type de contenus publicitaires sur des supports tels que affiches, flyers, catalogues, objets ou textiles promotionnels.

**Les contenus diffusés sont placés sous l'unique et entière responsabilité du client.**

1.2 - Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente qui lui ont été remises ou qu'il a pu consulter sur le site Internet de DBM - Digital Business Marketing. Le Client déclare expressément les accepter sans réserve et reconnaît disposer des connaissances lui permettant d'appréhender totalement les droits et obligations naissant de la signature du Contrat. Le Client reconnaît avoir reçu de la part de DBM - Digital Business Marketing tous conseils et informations de toute nature utiles et nécessaires à sa décision de commander toute forme de prestation digitale, création d'un site Internet, contenus pour réseaux sociaux, formation, référencement, mailing ou encore affichage digital à DBM - Digital Business Marketing qui accepte de réaliser la prestation correspondante.

## Article 2 - Objet

2.1 - Le devis ou le bon de commande remis par DBM - Digital Business Marketing et signé par le Client ainsi que les présentes Conditions Générales de Vente constituent ensemble " le Contrat " entre le Client d'une part et DBM - Digital Business Marketing d'autre part (les " Parties ") pour la création d'un service digital (le " Service Digital ").

2.2 - DBM - Digital Business Marketing s'engage à réaliser pour le Client le Service Digital tel que décrit dans le Contrat en contrepartie du paiement intégral par le Client de la somme indiquée au Contrat.

2.3 - Le Contrat exprime l'intégralité des accords conclus entre les Parties concernant la création du Service Digital. Il se substitue à toutes les communications antérieures échangées entre les Parties, telles que courriers, e-mails, fax, comptes-rendus, brochures, propositions commerciales, maquettes, dessins ou autres informations écrites ou orales concernant la création du ou des supports digitaux.

## Article 3 - Responsabilité

3.1 - DBM - Digital Business Marketing est responsable de la réalisation des supports et/ou contenus digitaux et de leur bon fonctionnement à partir des éléments fournis par le client. Le Client s'engage à fournir à DBM - Digital Business Marketing tous documents, renseignements et informations afin de lui permettre de réaliser le Service Digital.

3.2 - DBM - Digital Business Marketing est tenu à une obligation de moyen mais n'est tenu à aucune obligation de résultat. La responsabilité de DBM - Digital Business Marketing est limitée à la réparation des dommages à la fois directs et prévisibles causés par son fait dans l'exécution du Contrat. En aucun cas DBM - Digital Business Marketing n'encourra du fait du présent Contrat de responsabilité pour les dommages indirects ou immatériels tels que sans limitation : perte de

production, perte d'exploitation, perte de profit, perte de chance, perte d'image, perte de données, dommage ou frais. En tout état de cause, les réparations qui pourraient être exigées de DBM - Digital Business Marketing pour les dommages ou pertes subies du fait du présent Contrat ne pourront en aucun cas excéder globalement le montant total des sommes payées par le Client au titre du présent Contrat.

3.3 - Le Client décharge DBM - Digital Business Marketing de toute responsabilité quant aux contenus et données de toute nature qui sont stockés ou diffusés sur le Service Digital ou utilisés dans le cadre du Contrat. Le Client est seul responsable des informations contenues dans le Service Digital ou diffusées sur les supports digitaux et garantit DBM - Digital Business Marketing contre tout recours de tiers portant sur les contenus, en particulier et sans que cela soit limitatif en ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle et les droits d'auteur. Le Client assure qu'il dispose dès la formation du Contrat de tous les droits nécessaires à l'exécution du Contrat dont notamment les droits d'utilisation, de copie, de modification et de diffusion des textes, images, photos, vidéos, sons et informations de toute nature contenus dans le Service Digital ou susceptibles d'y être diffusés.

3.4 - Le Client est seul responsable des dommages et préjudices de toute nature, directs ou indirects, matériels ou immatériels causés du fait de l'utilisation du Service Digital et s'engage à indemniser DBM - Digital Business Marketing contre toute demande, réclamation, action, condamnation, dommages et intérêts, dont DBM - Digital Business Marketing pourrait être l'objet ainsi que des frais de justice et honoraires de conseils y afférents, dès lors que ceux-ci auraient pour cause, fondement ou origine, l'utilisation du Service Digital par le Client.

3.5 - Préalablement à la formation du Contrat ou dans le cadre de son exécution, ou postérieurement à celle-ci, DBM - Digital Business Marketing peut orienter le Client vers des tiers partenaires en vue de l'acquisition de biens et/ou de services connexes à l'exécution du Contrat tels que l'hébergement de site web, la fourniture d'applications hébergées, l'enregistrement de noms de domaines, sans que cette liste soit limitative. Les engagements réciproques pris entre le Client et les tiers à cette occasion n'engagent en rien la responsabilité de DBM - Digital Business Marketing. En particulier la clause de garantie du présent Contrat n'a pas d'effet sur les prestations conclues entre le Client et un tiers recommandé ou non par DBM - Digital Business Marketing.

3.6 - Le Client reconnaît que les données circulant sur Internet ne sont pas protégées contre les détournements éventuels et qu'ainsi la communication de mots de passe, codes confidentiels et plus généralement de toute information sensible est effectuée par le Client à ses risques et périls. De même le Client reconnaît que les données accessibles sur Internet peuvent faire l'objet d'attaques par des virus informatiques ou autres logiciels développés dans un but malintentionné et que le Service Digital ne fournit aucune protection intrinsèque contre la corruption des données qui y sont contenues ou diffusées.

3.7 - Le Client reconnaît que le Service Digital est parfaitement adapté à ses besoins, aussi DBM - Digital Business Marketing ne saurait garantir l'adéquation du Site à un quelconque objectif particulier du Client.

#### **Article 4 - Entrée en vigueur et durée**

4.1 - Le Contrat prend effet à compter de la date de réception par DBM - Digital Business Marketing, du devis ou du bon de commande signé par le Client et de l'acompte correspondant.

4.2 - Les délais de réalisation éventuellement communiqués par les Parties n'ont qu'un titre indicatif et aucune pénalité ou dommage et intérêt pour retard d'exécution du Contrat ne pourra être réclamé à l'autre par l'une quelconque des Parties.

4.3 - Le Contrat prendra fin et sera terminé automatiquement à la date du premier des événements suivants : (1) l'expiration de la période de garantie et (2) la résiliation du Contrat quelle qu'en soit la raison.

#### **Article 5 - Prix et paiements**

5.1 - Le prix des prestations du Contrat est mentionné sur le devis ou le bon de commande signé par le Client. Sauf mention contraire dans le Contrat, les conditions de paiement sont de 30% à la commande et de 70% à la fin de la réalisation du Service Digital. Sauf mention contraire sur les factures, celles-ci sont payables au comptant par chèque ou virement, aucun escompte n'est pratiqué pour paiement anticipé et en cas de retard de paiement, DBM - Digital Business Marketing

appliquera une pénalité égale au taux minimum autorisé par la législation en vigueur et une indemnité de recouvrement de 40 euros sera due.

## Article 6 - Livraison

6.1 - Après la fin de la réalisation d'un Site Internet, DBM - Digital Business Marketing prendra contact avec le Client pour la livraison du Site sous quinze jours ouvrables. Le Client s'engage à trouver une date disponible dans cette période pour procéder à la livraison du Site.

6.2 - A la date convenue, les Parties procéderont à l'examen de chaque page du Site et à la vérification de la navigation au sein du Site. Un compte-rendu de livraison sera établi par DBM - Digital Business Marketing et soumis à l'approbation du Client. En cas de conformité aux spécifications du Client, ce dernier acceptera la livraison en signant le compte-rendu. En cas de refus, le Client motivera par écrit les raisons de son refus. DBM - Digital Business Marketing procédera alors aux rectifications recevables et la livraison sera à nouveau déclenchée conformément au présent article.

6.3 - Après acceptation par le Client du compte-rendu matérialisant la livraison du Site et après paiement complet du Site, DBM - Digital Business Marketing mettra en ligne le Site Internet.

6.4 - Le Service Digital ne sera mis en ligne qu'après paiement intégral des sommes dues à DBM - Digital Business Marketing au titre du présent Contrat. En cas de non paiement dans les délais impartis, DBM - Digital Business Marketing se réserve le droit de ne pas mettre en ligne le Service Digital ou de le mettre hors ligne jusqu'au paiement intégral desdites sommes.

## Article 7 - Garantie

7.1 - DBM - Digital Business Marketing garantit le Site Internet pour une durée de trois mois et s'engage à ce titre pendant cette période à corriger tout problème de création du Site entraînant de manière systématique le non affichage ou l'affichage incomplet du Site. La garantie prend effet et démarre à la date de livraison du Site. La garantie s'applique uniquement au Site d'origine livré par DBM - Digital Business Marketing. Toute modification apportée par un tiers à l'un quelconque des fichiers du Site entraîne l'annulation totale et définitive de cette garantie.

7.2 - La garantie couvre la recherche et la réparation du problème et l'intégration dans le Service Digital des modifications permettant sa correction. Pour bénéficier de la garantie, le Client doit signaler et décrire le problème avec ses symptômes et ses conditions d'apparition par courrier ou par e-mail destiné à DBM - Digital Business Marketing.

7.3 - La garantie ne s'applique pas aux problèmes portant sur des éléments non fournis par DBM - Digital Business Marketing, notamment et sans que cette liste soit limitative : dysfonctionnement du serveur, de la connexion, de la ligne téléphonique, du réseau, défaillance de l'hébergeur.

## Article 8 - Respect des lois en vigueur

8.1 - Le Client s'engage à n'utiliser le Service Digital que dans le respect des lois et règlements en vigueur en France et à l'étranger, notamment et de manière non limitative, ceux qui régissent le fonctionnement des services en ligne, le commerce, l'information, la protection des mineurs, le respect de la personne humaine, la propriété intellectuelle et les éléments classifiés par la Défense Nationale.

8.2 - DBM - Digital Business Marketing se réserve le droit de refuser l'intégration dans la réalisation du Site d'éléments qu'il estimerait non conformes aux principes du présent article.

## Article 9 - Force majeure

9.1 - Les Parties ne seront pas tenues pour responsables ou considérées comme ayant failli au présent Contrat pour tout retard ou inexécution dont la cause serait liée à un cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence ou tel que : Fait du Prince, défaillance du réseau public de distribution d'électricité, grèves, émeutes, guerres, tempêtes, tremblements

de terre, inondations, défaillance du réseau public des télécommunications, pertes de connectivité Internet dues aux opérateurs publics et privés, indisponibilités de matériels, logiciels ou licences utilisés dans la création ou l'utilisation du Site.

9.2 - En cas de force majeure, la Partie affectée informera l'autre Partie du retard ou de l'impossibilité d'exécution de ses obligations. Les obligations respectives du Client et de DBM - Digital Business Marketing seront alors provisoirement suspendues jusqu'à la disparition de ladite cause de retard ou d'inexécution. Au cas où la durée de suspension excéderait six mois, le Contrat pourra être résilié de plein droit à l'initiative de l'une ou l'autre des Parties. Le Client et DBM - Digital Business Marketing seront alors déliés définitivement de leurs engagements, sans qu'une quelconque indemnité soit due de part et d'autre de ce fait.

#### **Article 10 - Résiliation**

10.1 - En cas d'inexécution par l'une ou l'autre Partie de l'une quelconque de ses obligations au titre du Contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit trente jours calendaires après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec AR restée sans effet, ou si l'une ou l'autre des Parties était déclarée en redressement judiciaire, liquidation des biens ou encore si l'une ou l'autre des Parties cessait son activité pour quelque cause que ce soit.

10.2 - La résiliation sera effectuée par lettre recommandée avec AR, et prendra effet à réception de ladite lettre par la Partie destinataire.

10.3 - La résiliation au titre du présent article ne désengage pas le Client de toutes sommes dues, majorées des intérêts, frais et accessoires.

#### **Article 11 - Propriété intellectuelle**

11.1 - La propriété intellectuelle (" PI ") des éléments constituant le Service Digital sera gérée par les Parties selon les principes suivants :

11.2 - Toute PI appartenant à l'une des Parties à la date de formation du Contrat restera sa propriété pleine et entière, l'autre Partie se voyant accorder gratuitement par le présent Contrat un droit illimité et irrévocable, non exclusif, non transférable et non cessible d'utilisation de ladite PI pour les besoins de l'exécution du Contrat et de l'exploitation du Site ou du service Digital.

11.3 - Toute PI créée du fait de l'exécution du Contrat sera la propriété commune des Parties. Chacune des Parties renonce par le présent Contrat à s'approprier ou à protéger pour son propre compte ou celui d'un tiers, par quelque moyen que ce soit, les droits sur ladite PI sans avoir obtenu préalablement le consentement écrit de l'autre Partie.

#### **Article 12 - Confidentialité**

12.1 - Les Parties s'engagent à tenir pour strictement confidentielles les informations, documents, systèmes, savoir-faire, formules ou données obtenus de l'autre Partie lors de l'exécution du Contrat. Sauf accord écrit du détenteur de leurs droits, les Parties s'engagent à ne pas les divulguer à des tiers ni lors de l'exécution du Contrat ni après sa terminaison, et à ne pas les utiliser en dehors des besoins du Contrat.

#### **Article 13 - Dispositions générales**

13.1 - L'abstention ou le retard de l'une des Parties à exercer l'un quelconque de ses droits au titre du Contrat ne peut en rien s'interpréter comme une renonciation à l'exercice de ce droit.

13.2 - Si l'une quelconque des dispositions du Contrat venait à être rendue nulle ou sans effet, quelle qu'en soit la raison, le reste des dispositions du Contrat resteraient totalement applicables et les Parties s'efforceraient de minimiser l'impact sur l'équilibre du Contrat d'une telle nullité ou perte d'effet.

---

#### Article 14 - Droit applicable et attribution de juridiction

14.1 - Le Contrat est régi par les lois françaises. En cas de litige entre les Parties à propos de la formation, de l'exécution ou de l'interprétation du Contrat, et en cas d'insuccès de règlement à l'amiable dudit litige dans un délai de trois mois après lettre recommandée de l'une des Parties proposant un tel règlement amiable, l'attribution de juridiction est donnée au Tribunal de Commerce de Saint-Étienne.

Dernière mise à jour des présentes conditions le 22 février 2018

Nom du Client :

Date :

Lu et approuvé

Signature :

